



VILLE DE MOLSHEIM
67120

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS**

COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN - DINSHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -
GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM



VILLE DE MUTZIG
67190

COMITE-DIRECTEUR
DU 29 MARS 2018

**NOTE DE SYNTHÈSE
RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR**

1° ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2018

Voir en annexe.

2° FINANCES ET BUDGET

2.1. COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017

Le Compte de Gestion est en parfaite concordance avec le Compte Administratif du même exercice.

2.2. COMPTE ADMINISTRATIF ET RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2017

Le Budget Primitif 2018 est téléchargeable sur l'extranet « élus » du site internet de la Communauté de Communes.

2.3. AFFECTATIONS DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14 et des décisions législatives subséquentes, il appartient à l'organe délibérant d'affecter les résultats de l'exercice précédent.

Dans ce contexte, il est proposé, sur le principe, d'affecter, le cas échéant et autant que faire se peut, les excédents des sections de fonctionnement des différentes fonctions aux déficits d'investissement des mêmes fonctions.

Le détail de ces affectations est le suivant :

Fonction 020 : Administration Générale

☞ Résultat de fonctionnement	:	314.199,77 €
☞ Résultat d'investissement	:	89.633,84 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 4112 : Centre Sportif « ATALANTE »

☞ Résultat de fonctionnement	:	66.907,62 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 438.653,25 €
☞ Restes à réaliser	:	- 16.480,70 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	66.907,62 €

Fonction 4113 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Investissement)

☞ Résultat de fonctionnement	:	379.292,24 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 125.000,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	125.000,00 €

Fonction 4113 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Gestion)

☞ Résultat de fonctionnement	:	8.130,56 €
☞ Résultat d'investissement	:	1.235,97 €
☞ Restes à réaliser	:	- 9.800,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	6.500,00 €

Fonction 4121 : RUGBY

☞ Résultat de fonctionnement	:	83.779,32 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 129.082,52 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	83.779,32 €

Fonction 4122 : Tennis-Club MOLSHEIM-MUTZIG

☞ Résultat de fonctionnement	:	62.318,03 €
☞ Résultat d'investissement	:	3.164,03 €
☞ Restes à réaliser	:	- 16.239,13 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	13.075,10 €

Fonction 41410 : Sport DACHSTEIN

☞ Résultat de fonctionnement	:	635.466,96 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 223.750,96 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	223.750,96 €

Fonction 41411 : Sport DINSHEIM-sur-BRUCHE

☞ Résultat de fonctionnement	:	162.474,39 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 20.326,54 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	20.326,54 €

Fonction 41412 : Sport SOULTZ-les-BAINS

☞ Résultat de fonctionnement	:	36.376,27 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 76.978,96 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	36.376,27 €

Fonction 41413 : Sport WOLXHEIM

☞ Résultat de fonctionnement	:	101.462,12 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 19.059,98 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	19.059,98 €

Fonction 4144 : Sport MOLSHEIM

☞ Résultat de fonctionnement	:	728.993,41 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 454.575,87 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	454.575,87 €

Fonction 4145 : Sport MUTZIG

☞ Résultat de fonctionnement	:	198.397,09 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 152.664,36 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	152.664,36 €

Fonction 4146 : Sport ERGERSHEIM

☞ Résultat de fonctionnement	:	55.002,81€
☞ Résultat d'investissement	:	- 171.877,13 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	55.002,81 €

Fonction 4147 : Sport GRESSWILLER

☞ Résultat de fonctionnement	:	26.580,95 €
☞ Résultat d'investissement	:	0,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 4148 : Sport ALTORF

☞ Résultat de fonctionnement	:	72.285,20 €
☞ Résultat d'investissement	:	14.591,18 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Le Budget Primitif 2018 est téléchargeable sur l'extranet « élus » du site internet de la Communauté de Communes.

2.4. MARCHES PUBLICS : ADHESION A LA PLATEFORME MUTUALISEE DE DEMATERIALISATION « ALSACE MARCHES PUBLICS »

Dans la perspective d'améliorer l'accès à la commande publique des entreprises et d'optimiser leurs achats, la Région Grand Est, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Ville et l'Eurométropole de STRASBOURG, la Ville de MULHOUSE et MULHOUSE Alsace Agglomération ont créé une plateforme mutualisée et dématérialisée dédiée à la passation des marchés publics, mise en service en octobre 2012.

La plate-forme, dénommée « Alsace Marchés Publics », a été, à compter du second semestre 2013, ouverte gratuitement à des nouvelles Collectivités.

Le SIVOM a signé la convention d'adhésion relative aux modalités et conditions d'utilisation de la plateforme mutualisée Alsace Marchés Publics, en date du 5 septembre 2013, modifiée par avenant du 19 novembre 2015.

Le Département du Haut-Rhin assure la coordination du groupement de commandes à compter du 1^{er} septembre 2017. L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme, à savoir jusqu'au 31 août 2019. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plate-forme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Il convient d'approuver, la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe, et d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de la présente décision, notamment la convention idoine et la charte d'utilisation.

3° DIVERS ET COMMUNICATION

*

*

*